

ILE-DE-FRANCE | Les bonbonnes de protoxyde d'azote dans les ordures ménagères causent d'importants dégâts, endommageant les fours et pouvant blesser des agents

Gaz hilarant : les explosions dans les incinérateurs coûtent cher

Isaure Gillet

« **LE PROTOXYDE** d'azote, c'est pas hilarant ! » s'exclame le Sigidurs, syndicat en charge de la collecte et du traitement des déchets dans le Val-d'Oise, dans un communiqué en décembre 2024. Un courrier rédigé en raison de la présence croissante de bonbonnes de protoxyde d'azote, aussi appelé gaz hilarant, dans son incinérateur de déchets à Sarcelles (Val-d'Oise). Cette hausse est due à l'usage récréatif de ce gaz, recherché pour ses effets euphorisants. Les bonbonnes finissent ensuite régulièrement dans la rue ou dans les ordures ménagères, alors qu'elles devraient être apportées en déchetterie.

Bien que la vente soit interdite aux mineurs et dans les débits de boissons et de tabac depuis une loi de mai 2021, l'utilisation détournée du protoxyde d'azote semble de plus en plus fréquente dans les soirées lycéennes et étudiantes. Il est en effet toujours possible de s'en procurer dans les supermarchés ou sur Internet. Pourtant, ses méfaits sur la santé ne sont plus à démontrer. Et les conséquences dans les fours des incinérateurs de déchets non plus.

Jusqu'à 250 éclatements par mois à Argenteuil

En raison de la valve d'étanchéité des bonbonnes, qui assure une sécurité pour l'utilisateur, il reste souvent du gaz dans les cartouches. Dans des fours chauffés à plus de 800 °C, le gaz est sous pression et entraîne des explosions. Elles provoquent alors d'importants dégâts matériels. « Il peut même arriver que la porte du four explose », révèle une source du Syctom, qui traite les déchets de près de la moitié de l'Île-de-France, notamment dans le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et Paris.

La sécurité des agents sur les sites est également au cœur des inquiétudes. « Si quelqu'un se trouve un jour juste à côté d'une porte de four, les conséquences pourraient être dramatiques », poursuit le Syctom. En 2024, à cause de ces explosions, le Sigidurs dit avoir dépensé « plus de 200 000 € de réparations » pour remplacer « des dizaines de grilles de fours », remettre en état du béton et réparer des fuites dans un système de surchauffe pour la vapeur. Un départ de feu a même été constaté le 7 octobre dernier à Sarcelles.

Selon Gilbert Ah-Yu, président du syndicat Azur qui traite les déchets des com-

munes d'Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis, Bezons et La Frette-sur-Seine, les bonbonnes de protoxyde d'azote causent « des dégâts de plus en plus coûteux ». « On observe une progression des explosions depuis le Covid. Aujourd'hui, on est entre 150 et 250 explosions par mois dans notre incinérateur à Argenteuil ». Même son de cloche du côté du Sytcom. « Nous sommes passés de 950 explosions en 2022 à 1 079 au cours des trois premiers trimestres de 2023 dans les fours d'Isséane (Issy-les-Moulineaux, Hauts-de-Seine). »

Les machines bloquées parfois pendant deux jours

Les dégradations engendrent parfois l'interruption des machines pour effectuer les réparations. « Quand la paroi du four est vraiment abîmée, il faut attendre que la chaleur retombe complètement, donc ça peut durer deux jours », déplore Gilbert Ah-Yu. Les pertes d'exploitation liées à ces arrêts sont donc à ajouter aux coûts des réparations. Même si une chaufferie prend le relais lorsque les fours ne produisent plus assez d'énergie, les foyers dont le chauffage est alimenté par les incinérateurs pourraient à terme être impactés. « S'il y a beau-

coup d'arrêts et que le chauffage doit être pris ailleurs, le tarif pourrait augmenter car l'incinération des déchets coûte moins cher qu'une autre source de chauffage », explique Gilbert Ah-Yu, le président du syndicat Azur.

Dans un courrier envoyé fin décembre au gouvernement, 14 syndicats de traitement de déchets d'Île-de-France, de l'Oise et de Normandie demandent des mesures pour faire face à ce fléau. Ils souhaitent ainsi la mise en place d'une « campagne de prévention et de communication gouvernementale sur l'usage de ces bonbonnes », tant sur la santé que sur les déchets. Ils aimeraient également une modification de la conception des valves d'étanchéité des bonbonnes pour que le gaz ne soit plus autant retenu.

Enfin, ils demandent une hausse de l'éco-contribution pour que les vendeurs de bonbonnes prennent en charge « la totalité des coûts de traitement » de ces déchets, « pour limiter l'impact financier sur les centres de tri et les syndicats de traitement ». Une proposition de loi sera par ailleurs examinée au Sénat à partir du 6 mars pour interdire la vente du protoxyde d'azote aux particuliers.